

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-9742 / 101641
A. Berger et Co, 2800 Delémont
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.04.2007–31.03.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-9732 / 102093
UBS SA, 1020 Renens VD
e-customer center
besoins spéciaux de consommation
10 H
05.04.2007–04.04.2010 (Renouvellement)
- 07-9747 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
Alodine – four à chamber
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
25.02.2007–30.06.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 07-9765 / 109149
Dell Computer SA, 1218 Le Grand-Saconnex
service de piquet pour la maintenance du réseau informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
12.04.2007–11.04.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-9731 / 100302
Michel Barbey SA, 1523 Granges-Marnand
production, fabrication, expédition, bureau
besoins spéciaux de consommation
73 H
02.04.2007–01.04.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 07-9764 / 100073
ASSA ABLOY Identification Technologies Switzerland SA,
1614 Granges (Veveysse)
ateliers de production automatisée, fabrication de micro-bobines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
22 H, 65 F
01.04.2007–31.03.2010 (Renouvellement/modification)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 07-9723 / 110454
Checkport Suisse SA, 1215 Genève 15 Dépôt
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 8 F
02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement)
- 07-9725 / 110240
Jet Aviation Handling SA, 1218 Le Grand-Saconnex
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement)
- 07-9728 / 109213
CGS Customer Ground Service Genève SA, 1217 Meyrin
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 6 F
02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-9733 / 101514
Gate Gourmet Switzerland GmbH, 1217 Meyrin
personnel au sol de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H
12.04.2007–11.04.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

10 avril 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail